

ARTICLE 9 DEMANDE DE PRESTATIONS

En vue du règlement du capital prévu à l'article 4, il doit être adressé à l'AX un dossier comprenant :

a) en cas de décès :

- une demande de paiement présentée par le (ou les) bénéficiaire(s) visé(s) à l'article 10 ;
- un extrait de l'acte de décès de l'adhérent ;
- un certificat médical attestant que la cause du décès est étrangère aux risques exclus par le contrat et indiquant l'origine accidentelle ou non du décès.

b) en cas d'invalidité permanente et absolue (IPA) :

- une demande formulée au plus tard dans un délai de six mois à compter de la date de constatation de l'invalidité telle qu'elle est définie à l'article 4 ;
- une fiche d'état civil de l'adhérent ;
- un certificat médical attestant que l'IPA met l'adhérent dans l'impossibilité d'exercer une activité rémunératrice, qu'elle le contraint à recourir à l'aide permanente d'une tierce personne pour les actes de la vie ordinaire et qu'elle présente un caractère définitif. Le certificat devra, en outre, préciser la nature de la maladie ou de l'accident d'où résulte l'invalidité, le point de départ de cette maladie ou la date de cet accident, et la date depuis laquelle l'adhérent se trouve en état d'invalidité permanente et absolue ;
- la notification de la décision de la Sécurité sociale classant l'adhérent en 3^e catégorie d'invalidité ou en inva-

lidité à 100 % en cas d'accident du travail, ou si l'assuré relève d'un autre régime obligatoire de la décision équivalente de l'organisme compétent.

Au reçu de la demande, la CNP fait procéder à l'examen de l'adhérent par un médecin désigné et rétribué par elle. Sur le vu des conclusions du rapport auquel donne lieu cette expertise médicale, la CNP statue sur l'acceptation ou le rejet de la demande et notifie sa décision à l'intéressé par l'intermédiaire de l'AX.

En cas de contestation, la CNP invite le médecin désigné par elle et celui de l'adhérent à désigner un troisième médecin chargé de procéder à un nouvel examen. À défaut d'entente à ce sujet, la désignation est faite à la demande de la CNP par le président du Tribunal de grande instance dans le ressort duquel se trouve la résidence de l'adhérent. Les conclusions du troisième médecin s'imposent aux parties, sous réserve des recours qui pourraient être exercés par les voies de droit.

Chaque partie supporte les honoraires de son médecin ; ceux du troisième, ainsi que les frais que comporte l'exercice de sa mission, sont à la charge de la partie perdante.

Au cas où un contrôle révélerait une antériorité de la maladie cause de l'IPA et non déclarée lors de l'adhésion, celle-ci est résiliée sans aucune prise en charge et sans aucun remboursement.

Lorsque le capital a été réglé au titre de l'IPA, la garantie décès ne peut plus être mise en jeu.

c) en cas de décès ou IPA accidentels :

- la preuve de la relation directe de cause à effet entre l'accident et le décès ou l'IPA, ainsi que la preuve de la nature de l'accident ; l'une et l'autre incombent au bénéficiaire et la demande de prestation doit être à cet effet accompagnée de toute pièce médicale et administrative prouvant le lien de cause à effet entre l'accident et le décès ou l'IPA.

ARTICLE 10 PAIEMENT DES PRESTATIONS

Les sommes dues en application du contrat sont réglées par la CNP à l'AX et reversées par l'AX sous sa responsabilité :

- en cas de décès, au(x) bénéficiaire(s) que l'adhérent aura désigné(s) par écrit, à défaut au conjoint survivant non divorcé ni séparé de corps judiciairement, à défaut aux enfants de l'adhérent à parts égales, à défaut à ses père et mère à parts égales, à défaut à ses ayants droit à parts égales, enfin à défaut à la Caisse de secours de l'AX ;
- en cas d'invalidité permanente et absolue, à l'adhérent lui-même ;
- lorsque le bénéficiaire est mineur ou majeur protégé, à son représentant légal.

ARTICLE 11

Le présent contrat d'adhésion fera l'objet d'une publication annuelle dans *La Jaune et la Rouge*. ■

PETITS-DÉJEUNERS POLYTECHNICIENS

Nous recevrons **Maurice LEVY**,
PDG de Publicis
mercredi 12 décembre à 8 heures

À la Maison des X,
12, rue de Poitiers, 75007 Paris.

Inscriptions sur pdx.fr ou au 06 72 89 02 17

Abonnement 160 euros
pour cinq petits-déjeuners au choix.
Gratuit pour les élèves en scolarité.

VIE DES PROMOTIONS

1938

Les camarades, épouses et veuves
sont cordialement conviés au prochain magnan
au restaurant Le Poulpry,
12, rue de Poitiers, 75007 Paris,
le jeudi 17 janvier 2013 à 12 h 30.

S'inscrire pour le mardi 15 janvier 2013 au plus tard
auprès de Robert GARABIOL,
tél. : 01 47 43 15 89.

Le Conseil demande à Julie MORVANT (05) de continuer d'animer le groupe de travail Relations avec les groupes X et de prolonger le travail engagé dont elle a partagé de premiers résultats lors du déjeuner des présidents.

Il est demandé à chaque président de commission et de groupe de travail une note précisant les objectifs de la commission, ses membres et un calendrier prévisionnel pour l'année afin de pouvoir avoir un suivi des actions en Bureau et en Conseil.

4. BAL DE L'X

Le Bal aura lieu le 22 mars 2013 à l'Opéra Garnier selon le format habituel à ajuster selon les conditions économiques. Le budget du Bal est approuvé à l'unanimité avec une demande de continuer le travail engagé de suivi au plus près des coûts et des dépenses sans bien sûr affecter la qualité de l'événement. Une réflexion sera engagée sur des options de modèles différents pour les bals futurs.

La séance est levée à 20 heures pour accueillir Yves DEMAY (77) le directeur général de l'École polytechnique qui, tout récemment nommé, nous a fait l'honneur de venir se présenter et échanger avec l'AX. ■

Groupes X

X-HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

- Président : Maurice BERNARD (48),
tél. : 06 83 69 45 65
mauricega.bernard@orange.fr
- Secrétaire : Jacqueline POTTIER
tél. : 01 42 50 65 57
jean.pottier1@free.fr

■ PROCHAINE CONFÉRENCE

à la Maison des X,
12, rue de Poitiers, Paris VII^e.

Mercredi 12 décembre 2012 à 18h30.

L'ART PALEOLITHIQUE : NOUVEAUX REGARDS, NOUVEAUX PARADIGMES, LES APPORTS DE LA GROTTTE CHAUVET

Par Carole Fritz, chargée de recherche au CNRS de Toulouse, responsable du Centre de recherche et d'étude pour l'art préhistorique (CREAP-Carthailac), coordinatrice de l'ANR PréArt.

CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA PROMO 62

Pour célébrer son cinquantième anniversaire, la promotion 62 a tout d'abord organisé une réunion à l'École le 11 mai, puis un voyage à Malte du 26 au 30 septembre qui a réuni une centaine de participants et qui de l'avis de tous a été une réussite. Plusieurs d'entre eux avaient préparé pour le plus grand bonheur de tous, une « Soirée cabaret » consacrée à l'évocation du passage à l'École et une « Soirée culturelle » dédiée au chant, à la musique et au théâtre. Ce cinquantenaire a également été marqué par une importante collecte de fonds qui permettra à la Fondation de l'X de financer des bourses pour plusieurs étudiants étrangers.

Fort du succès du voyage du cinquantenaire, la promotion 62 a décidé de créer une nouvelle occasion d'amicales retrouvailles qui auront lieu **du lundi 16 septembre au jeudi 19 septembre 2013**, période pendant laquelle à partir d'un hébergement à La Grande-Motte (Hérault) seront organisées à la fois des visites de la région de Nîmes, d'Uzès et de la Camargue ainsi que des soirées culturelles à nouveau préparées par des camarades et leurs épouses enthousiastes et talentueux.

Les conditions, le programme détaillé et les inscriptions (avant le 31 décembre) sont disponibles auprès de Claude GANIER claud.ganier@m4x.org

■ COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DU 14 NOVEMBRE 2012

LES PLAISIRS DE LA TABLE

Par Marion Godfroy-Tayart de Borms, historienne

Notre conférencière nous parle en historienne et nous décrit l'organisation des grands repas princiers et royaux depuis le Moyen Âge : les plats présentés, la disposition de la table, le service des plats et boissons, le cadre festif associé aux grands repas. La documentation est dispersée, le menu, tel que nous le concevons, n'apparaît qu'au début du ^{xx}e siècle. Il en reste donc peu de traces et ce sont surtout les gravures qui permettent une appréciation. Dans *Les très riches heures du duc de Berry* nous avons la représentation d'un banquet où les différentes assiettes sont présentées comme un buffet et les couverts sont disposés dans une nef. La fourchette existait, avant Catherine de Médicis, sous forme de trident.

Le banquet est une fête, le plus souvent pour séduire le roi ou un prince, c'est le lieu où s'exprime le talent d'un homme : le cuisinier, qui est attaché à un prince. Prenons l'exemple de Vatel, d'abord cuisinier et maître des festivités de Fouquet puis de Condé, qui préféra se suicider plutôt que de ne pas pouvoir servir les poissons au banquet donné en 1671 pour Louis XIV par le prince de Condé. (Lire la lettre de Mme de Sévigné.)

En 1463, une gravure représentant *Le Banquet du faisan* permet de voir, pour la première fois, une table en U sur laquelle sont disposées des pièces de tissu qui servent aussi bien de nappes que de serviettes. Le 16 mai 1633, Louis XIII offre un festin aux Chevaliers du Saint-Esprit : sur la gravure on constate que le roi est seul au fond de la pièce, point de mire des invités, placés de chaque côté sans vis-à-vis, qui voient tous les mets converger vers lui en premier. C'est un repas d'apparat pour lequel on est assis.

Dans l'Antiquité on mangeait des langues de rossignol, des vessies de porc, les Égyptiens consommaient du foie gras (gavage des oies avec des figues représenté dans les peintures des tombes)... Au Moyen Âge on ne mange pas les racines que l'on considère pour les paysans, on ne consomme pas de beurre mais du saindoux...

Les sorbets existent depuis Henri IV (les glaces n'existeront qu'à partir du ^{xx}e). Mais à partir de ce fameux repas de 1633 les goûts se fixent : coquillages et crustacés, rôts, les fruits sont confits...

Le 7 mai 1664 Louis XIV organise en l'honneur de sa mère et de son épouse (en réalité pour Mademoiselle de Lavallière) « Les plaisirs de l'île enchantée », banquet qui prend un aspect théâtral et sera relaté dans les gra-

vures et gazettes qui seront lues par toutes les cours d'Europe, c'est donc une leçon pour asseoir la puissance de Louis XIV.

Pour le mariage du Dauphin et de Marie-Antoinette, le déploiement des porcelaines, des verreries et des mets reviendra aussi cher que les travaux de l'Opéra de Versailles.

Pendant la Révolution, les princes partent en exil et l'on ne parle plus des cuisiniers. Début XIX^e, le « Roi » Marie-Antoine Carême officie pour le mariage de Jérôme Bonaparte. C'est la naissance des grands cuisiniers qui apparaissent sous leur nom en liaison avec le développement des restaurants. Citons essentiellement Charles-Auguste Escoffier (1846-1935). Les menus sont édités et les noms des plats créés par les grands cuisiniers passent à la postérité : la pêche Melba, le tournedos Rossini, le potage Réjane...

Pour le dîner en l'honneur d'Eiffel, en 1889, on fixe le menu et on le dessine.

Au XX^e siècle apparaissent les cuisiniers qui cuisinent seuls comme Paul Bocuse. La cuisine servie aux chefs d'État est luxueuse, mais les goûts changent, certains mets se déprécient, la nouvelle cuisine est plus ou moins appréciée.

Marion Godfroy-Tayart de Borms a fait paraître en septembre 2011 un beau livre illustré : *À la table de l'Histoire* chez Flammarion - CNRS-UMR 6583.

X-PATRIMOINE

La prochaine réunion d'X-Patrimoine se tiendra lors d'un **petit-déjeuner le mardi 22 janvier 2013 à 8 h 30** à la Maison des X, 12, rue de Poitiers, Paris VII^e.

Cette réunion sera consacrée à un point économique, en recevant Nicolas BAVEREZ qui interviendra sur le thème : **MONDIALISATION, EUROPE, FRANCE : LES CRISES DU XXI^e SIÈCLE.**

Nicolas BAVEREZ est historien et économiste, éditorialiste au *Point* et au *Monde*, et avocat-associé du cabinet Gibson Dunn & Crutcher. Il est ancien élève de l'ENS (Ulm) et de l'ENA, et docteur en histoire.

Renseignements, inscription et télépaiement sur : www.polytechnique.net/xpatrimoine sous la rubrique « Événements ».

Contacts :

Hubert FABRE (81)

hubert.fabre@paris.notaires

Cédric COIGNARD (95)

c.coignard@lombardodier.com

Bruno PICHARD (82)

bruno.pichard@pichard.com

CARNET PROFESSIONNEL

En partenariat avec



69 Hubert du Mesnil est nommé président de l'Institut de la gestion déléguée (IGD).

70 Yves Mansion est nommé vice-président d'honneur de la Fédération des sociétés immobilières et foncières (FSIF).

72 Elisabeth Dupont-Kerlan est nommée directeur général de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA).

74 Anne Bernard-Gély est nommée directeur général de l'Association technique de l'industrie des liants hydrauliques (ATILH).

75 Magali Demotes-Mainard est nommée chef du département Valorisation des ressources humaines au sein du secrétariat général de l'INSEE.

75 François Marendet est nommé directeur général du Syndicat mixte de la zone aéroportuaire Grand Ouest.

76 Olivier Baujard est nommé président du directoire de Segula Technologies.

76 Bruno Bernard est nommé président de Safran Engineering Services France.

77 Pascal Bazin est nommé administrateur indépendant non exécutif de Darty Group.

77 Louis-Aimé de Fouquières est nommé associé, en charge du secteur public d'ISlean Consulting.

78 Michel Isnard est nommé responsable de l'unité juridique au sein du secrétariat général de l'INSEE.

79 Danielle Bourlange est nommée directeur général de l'Agence du patrimoine immatériel de l'État (APIE).

79 Dominique Gaillard est nommé administrateur représentant Axa Private Equity du Club Méditerranée.

80 Philippe Bello est nommé président de Manoir Petrochem & Nuclear au sein de Manoir Industries.

80 Hervé Hillion est nommé associé au sein du cabinet Say Partners.

80 Olivier Lebel est nommé directeur général de la Croix-Rouge française.

80 Florence Lustman est nommée inspecteur général de La Banque postale.

80 Christian Vanier est nommé directeur général de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE).

81 Pierre-Franck Chevet est nommé président de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

82 Jean-David Attal est nommé directeur général de Viastore Systems France.

83 Franck Langrand est nommé directeur de la division audiovisuel de TDF.

86 Henri Tchong est nommé président du conseil de surveillance de BearingPoint France.

87 Jean-François Thibous est nommé directeur général d'Ourry.

89 Jean-Marc Reynaud est nommé directeur général Europe de Yanmar Construction Equipment Europe.

91 Loïc Rocard est nommé directeur général de Cofiroute.

91 Joaquim Nassar est nommé directeur des études à l'École polytechnique.

93 Alain de Woillemont est nommé directeur administratif et financier d'AgroGeneration.

94 Pascal Mogavero est nommé directeur de la relation client de Malakoff Médéric.

95 Jean-Christophe Cheylus est nommé managing director power generation France d'Alpiq Énergie France.

00 Tristan Dupont est nommé vice président M & A de Sycomore Corporate Finance.